



Union Régionale d'Art Photographique du Nord-Est de l'Ile-de-France UR 17 de la FPF

"L'amitié pour mieux faire" contact@ur17.net Internet : <http://www.ur17.net>

Challenge Les OLYMPIADES UR17

Règlement

Article 1

Ce concours est ouvert à tous les membres fédérés des Clubs de l'Union Régionale

Article 2

1 seule catégorie IMAGES PROJETEES réunissant Monochrome et Couleur
le nombre de photos est limité à 20 par club: un auteur peut présenter **au maximum 3 photos**.
Utilisation de l'IA INTERDITE

Article 3 – inscription et saisie des photos

L'inscription sera faite sur le site FPF <http://outils.federation-photo.fr/concours/>, qui est maintenant utilisé pour tous les concours FPF nationaux et régionaux.

Cette inscription sera faite par le président du club.

Date de début des inscriptions : 15 Septembre 2023

Date limite de saisie : 15 Octobre 2023 à 23h59

Si difficulté : webmaster@ur17.net et/ou president@ur17.net

Images Projetées : l'image doit avoir des dimensions s'inscrivant dans un carré de 1920 pixels x 1920 pixels, l'une d'elle devant faire exactement 1920 pixels. La taille du fichier (jpeg exclusivement) est limitée à 3 Mo, un profil sRGB est conseillé.

Le site d'inscription permet également de charger les fichiers.

Article 4

Les juges seront choisis par le Commissaire responsable en dehors des membres des clubs participants.

En Images Projetées, les juges recevront leur identifiant au moins 10 jours avant la date du Challenge de l'amitié pour juger en ligne les photos inscrites et pour que le commissaire établisse le classement

Article 5

Les meilleures photos sont destinées à constituer l'exposition collective de l'UR

Elles pourront être réutilisées par leurs auteurs pour toute compétition photographique (FPF ou autre) ou parution

Article 6

Les Prescriptions Communes à tous les concours organisés par la FPF s'appliquent au Challenge Les Olympiades (voir site FPF- http://federation-photo.fr/wp-content/uploads/Fichiers_pdf/Competitions/Guide_compet.pdf) sauf précisions contraires dans le présent règlement.

Etabli le 07 Mai 2023